



REPUBLIQUE D'HAÏTI

# UNIVERSITE D'ETAT D'HAÏTI

## RECTORAT

SGUEH/30047

20 MAI 2024

Port-au-Prince, le -----

### FICHE DE POSTE

<b>Direction</b>	Direction des Facultés et Ecoles de Provinces
<b>Poste</b>	Directeur
<b>Catégorie</b>	Personnel de décision

Le Directeur des Facultés et Ecoles de Provinces a pour mission de définir et de mettre en œuvre la politique de l'Université d'Etat d'Haïti (UEH) en matière de gestion des entités de la province en accord avec la stratégie générale et les objectifs de performance du Conseil Exécutif. Il joue notamment un rôle de conseiller technique et est responsable de la coordination et de la supervision de tous les programmes et de toutes les activités relatives aux écoles et facultés de la province de l'UEH.

#### **I. Principales attributions :**

Les attributions du Directeur des Facultés et Ecoles de Provinces se déclinent selon les activités suivantes :

- Appuyer, dans son champ de compétence, le plan stratégique de l'UEH en vue d'une meilleure lisibilité des programmes de formation offerts dans les écoles et facultés de l'UEH se trouvant en province ;
- Travailler, en accord avec les décanats et autres structures compétentes de l'UEH, à la définition de tout règlement spécifique aux entités de provinces ;
- Renforcer l'implication des écoles et facultés de la province dans les communautés où elles se trouvent par la mise sur le marché du travail des professionnels plus aptes à répondre aux besoins de développement du pays ;
- Travailler à l'amélioration de la qualité académique des cours dispensés dans les



# UNIVERSITE D'ETAT D'HAITI

## RECTORAT

écoles et facultés de provinces par la pertinence des formations dispensées et l'évaluation interne des enseignements ;

- Travailler à la bonne gouvernance stratégique des entités de provinces sur les plans académique, financier et administratif ;
- Veiller à l'application des dispositions prises par le Conseil de l'Université, le Conseil Exécutif, le Secrétariat Général de l'UEH au niveau des entités de provinces ;
- Coordonner et superviser les activités des facultés et écoles de provinces.

### II. Profil du Directeur des Facultés et Ecoles de Province

Le Directeur des Facultés et Ecoles de Province doit :

- Détenir au moins un master (en droit et/ou économie, en éducation, en enseignement professionnel, en politique de l'éducation, en leadership pédagogique, gestion de l'enseignement supérieur, pédagogie universitaire) ou l'équivalent ;
- Avoir des capacités managériales confirmées ;
- Avoir une connaissance approfondie des systèmes académiques en vigueur dans les universités ;
- Maîtriser les différentes méthodologies de gestion de projet ;
- Avoir un bon esprit d'analyse et de synthèse ;
- Maîtriser les outils informatiques et de bureautique.

### III. Aptitudes personnelles

- Avoir une bonne connaissance de l'UEH ;
- Avoir un sens poussé de l'organisation ;
- Être un enseignant au niveau supérieur avec plusieurs années d'expérience ;
- Avoir un sens poussé de la communication ;
- Avoir la capacité de travailler en équipe et sous pression.



REPUBLIQUE D'HAÏTI

# UNIVERSITE D'ETAT D'HAÏTI RECTORAT

Les intéressés sont invités à soumettre leur dossier de candidature (lettre de motivation, CV, copies attestations et diplômes, photos, NIF, CIN, attestations de travail des anciens employeurs, etc.) avant le 20 juin 2024 à l'adresse suivante.

Att : Secrétariat Général  
21, Rue Rivière, Port-au-Prince, Haïti.

Ou à

[secretariat.general@ueh.edu.ht](mailto:secretariat.general@ueh.edu.ht)

